CLAUDE FAUCHET,

AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONAIRE ET AU PUBLIC.

CLAUDE FAUCHET,

AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONAIRE ET AU PUBLIC.

CITOYENS,

LA liberté ! Elle se trouve dans mes écrits, dans mes actions, et dans mon ame : je n'ai cessé de braver la mort pour elle.

L'unité, l'indivisibilité de la République ! Je les ai embrassé de toutes mes forces, je pousse ce sentiment jusqu'à concevoir l'unité, l'indivisibilité du genre-humain. Personne n'a parlé plus positivement que moi, contre le fédéralisme : tout ce qui peut être une semence de guerre entre les hommes libres, m'est en horreur.

La sûreté du peuple Français ! Je voudrois la cimenter de mon sang ; combien j'ai fait d'efforts, combien j'ai formé de vœux pour elle ! J'ai recherché, indiqué, réclamé les moyens d'y parvenir. J'ai combattu sans relâche tous les faux systêmes qui peuvent y porter atteinte. Quel est l'ennemi réel du bonheur du peuple qui ne soit pas le mien ? Les royalistes, les aristocrates, les fanatiques, les anarchistes, les contre-révolutionaires de toutes les sortes, les tyrans de toutes les espèces sont contre moi : chaque adversaire de la véritable souveraineté du peuple est mon adversaire ; et, je le dis avec assurance, je l'ai bien mérité.

Cependant, on m'accuse d'être complice d'une conspiration contre la *liberté*, *l'unité*, *l'indivisibilité de la République*, *et la sûreté du peuple Français !* Ma tâche n'est pas à ce moment de chercher où existe cette conspiration.

C'est Brissot, ce sont des Députés de la Gironde qu'on en accuse ; il leur appartient de s'en défendre.

Je suppose qu'ils aient conspiré ; en quoi suis-je leur complice ? Je n'ai jamais eu de liaison avec eux ; beaucoup de leurs opinions politiques ne sont pas les miennes ; je fais profession de croire invinciblement qu'il faut fonder la liberté sur les consciences, et la morale législative sur la religion. Je suis un bien petit esprit pour beaucoup de grands hommes, et l'on n'auroit pas daigné m'associer aux sublimes spéculations d'un gouvernement purement philosophique ; encore moins s'il se fût agi d'un systême qui put, même indirectement amener, je ne dis pas la guerre civile, mais l'effusion du sang d'un seul Citoyen par la main d'un Français.

Il est maintenant constaté que Charlotte Corday m'étoit absolument inconnue, et ne m'avoit point parlé : elle a même déclaré que loin de m'avoir été adressée et de m'avoir confié son dessein, elle me méprisoit à raison de mes opinions religieuses. Ma morale, ma politique, mon ame toute entière, abhorrent le sang, et surtout celui d'un homme libre : il n'est que le mien que je suis toujours prêt à verser pour ma patrie.

Le Calvados s'est soulevé en partie, il a pris les armes : il est vrai ; mais ce soulèvement, cette prise d'armes, est-ce moi qui les ai conseillés ? Les ai-je approuvés du moins ? Y a-t-il des traces de mon intelligence avec les insurgés ? Au contraire ; j'ai été blâmé, traité avec mépris dans leur congrès, à Caën, pour avoir embrassé le parti de la soumission et de la paix. J'ai fait tous les actes opposés à leur systême ; j'ai obtenu depuis le trois Juin des Décrets pour règler mon conseil : j'en ai envoyé les expéditions pour qu'on

les exécutât avec fidélité ; j'ai pensé, j'ai dit que le plus grand des maux étoit de lever le fer les uns contre les autres, qu'il falloit fléchir sous les loix de la majorité des représentans, qu'il étoit essentiel d'y déférer jusqu'à la manifestation positive de la volonté Nationale, et que cette grande et souveraine volonté de la Nation, c'étoit par la seule puissance de l'opinion éclairée qu'il falloit la former et l'obtenir : voilà mes maximes et ma conduite. Quand la majorité par quelque moyen que ce soit, a passé d'une autre part, j'ai cru qu'il falloit provisoirement se soumettre, en attendant le *vœu* ; observez, citoyens, et *non pas les armes* des Départemens ; car dans une République, c'est l'autorité de la volonté générale bien manifestée, qui est tout. Les armes ne doivent se tirer qu'au dehors contre les étrangers oppresseurs. Les loix seules qui sont l'expression de la volonté publique, doivent agir au-dedans contre les faux citoyens violateurs de l'ordre ; ces loix ne prennent le glaive que contre la rébellion ; alors ceux qui bravent les loix, cessent d'être des citoyens, et deviennent eux-mêmes des agresseurs étrangers.

J'ai poussé plus loin la sévérité de ces principes : dans l'incertitude des effets que produiroit dans l'opinion publique la révolution des deux et trois Juin, ayant tenu à plusieurs opinions d'une majorité qui n'étoit plus et à la place de laquelle s'en étoit formé une autre, je n'ai voulu m'inscrire sur aucune liste où les opérations de cette majorité nouvelle fussent combattue. Ce n'est pas, citoyens, que je ne sois convaincu du droit que nous avons tous d'émettre la censure civique contre les actes des représentans, en se soumettant provisoirement, comme je l'ai dit à ces actes revêtu du sceau de la majorité. Mais la nature même de l'insurrection du Calvados m'a imposé une circonspection sévère. Je n'ai rien écrit, je n'ai rien signé qui pût servir de prétexte à la malveillance. J'ai cru devoir plutôt manifester mon opinion au sens opposé, afin de ramener autant qu'il étoit en moi les esprits à la concorde et à la

soumission due au centre de l'autorité Nationale, soumission sans laquelle il n'y a plus de gouvernement et tout s'abîme dans l'anarchie.

Chose remarquable et dont la vérité ne pourra pas être contestée ! Je ne me suis jamais trouvé dans aucun rassemblement des Députés qui pendant le cours de la convention se sont réunis pour se communiquer leurs opinions ; je n'ai eu quelques relations qu'avec ceux de mon Département, pour l'intérêt commun de nos localités. Je ne suis pas entré une seule fois chez ceux de nos divers collègues, où ce sont tenues ces assemblées ; j'aurois pu y aller très-innocemment, car je ne supposois pas qu'on y machinât rien contre les intérêts de la Patrie : mais j'avoue que les conflits d'amour-propre dans ces espèces de conférences, me paroissoient à éviter ; et, s'il faut tout dire, peut-être le mien ne se sentoit pas disposé à s'en accommoder.

Citoyens, en supposant qu'il y eut eu quelque conspiration de la part de Brissot, de ceux qu'on appelle Girondins, et des Députés, qui ont marqué dans le côté droit, je n'en serois donc pas complice, puisque je n'ai jamais conféré avec eux, je n'ai rien signé de leurs écrits, je n'ai pas fait un seul acte relatif à l'insurrection des Départemens. J'ai fait le contraire.

On ne m'objectera pas sérieusement mon Journal où il n'y a pas un seul mot qui tende à une prise d'armes ni à un refus de soumission aux décrets ; où l'unité, l'indivisibilité de la République sont proclamées à chaque page, où la seule crainte des malheurs du peuple excitoit mon imagination et m'inspiroit les expressions d'une douleur amère. J'étois libre sans doute de manifester mes opinions comme Marat et les autres. Le Tribunal n'a pas deux poids et deux mesures. Mon droit est d'autant plus à l'abrit de toute atteinte, que je n'ai jamais rien dit d'offensant pour la majorité lors même que je n'ai pas été de son avis,

et que si un Représentant a pu sans délit National dire des choses effroyables contre un nombre étonnant de ses collègues, j'ai pu au même titre dire des choses amères contre un petit nombre de ceux dont les opinions me sembloient nuisibles au bien de la Patrie. Je ne ferai pas au Tribunal et au public l'outrage d'insister sur cette idée : ils ne sont pas fait pour être les instrumens des vengeances particulières et des ressentimens personnels.

Je n'ai jamais, je ne dis pas colomnié Paris, mais parlé sans le plus vif interêt de cette cité centrale. Je n'en ai pas confondu les citoyens avec les brigands salariés par l'aristocratie et par les puissances étrangères pour y soufler le désordre et l'anarchie. J'ai soutenu formellement que la grandeur et la population de cette ville immense étoit non-seulement compatibles avec l'unité de la République, mais lui étoient nécessaires pour former le large foyer de l'esprit National et le centre énergique du gouvernement. Il est vrai que jai soutenu qu'il falloit que le gouvernement y fut d'une extrême sévérité républicaine et que la morale y fut souverainement respectée, sans quoi il se perdroit et l'état avec lui : mais cette vérité, citoyen, est si évidente que tout les partis sont forcés d'en convenir afin de n'être pas exposés à devenir bientôt les uns après les autres les victimes de la publique immortalité.

Et comment n'aimerois-je point Paris, citoyens ? C'est ici que jai passé presque ma vie entière au sein de l'estime publique et de l'amitié. C'est avec les Parisiens qui m'avoient honoré de la Magistrature populaire, le 17 Juillet 1789, que je suis allé le 14 à la Bastille ; c'est d'eux que j'ai reçu le premier la couronne civique : ce sont eux qui m'ont applaudi tant de fois dans ma gestion de la Police révolutionaire, dans mes quatre présidences à la Commune, dans mes prédications religieuses et patriotiques, dans mes expositions de l'ordre social au milieu des plus nombreuses assemblées qui se soient jamais réunies pour entendre un homme ; ce sont eux qui

m'ont comblé des témoignages les plus touchans d'affection et de regrets, lorsque la voix de la Patrie, m'a appellé dans le Calvados, qui ont hautement approuvé le républicanisme qui me fit décréter de prise-de-corps, par les agens de la Cour, à la même époque désastreuse et pour la même cause honorable qui ensanglanta le champ de Mars ; ce sont eux qui ont pour ainsi-dire sanctionné le vœu des Electeurs patriotes, qui me portèrent en échange de cette persécution aux assemblées Nationales. Les Parisiens me seront éternellement chers, quand même je devrois être au milieu d'eux la victime du zèle le plus pur qui ait jamais brûlé dans le cœur d'un citoyen.

Je borne là ma défense. Citoyens, Jurés et Juges, je ne suis coupables de rien envers la République : je suis plus qu'innocent devant la Patrie : Prononcez.

CLAUDE FAUCHET.

De l'Imprimerie de ROBLOT, rue de la Huchette, N°. 24.